

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

PREMIERE DEMANDE ou RENOUELEMENT

Référence unique du mandat :

| | |
|--|----------------------------|
| <p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Agent Comptable du Lycée Agricole du Valentin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du Lycée Agricole du Valentin</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p> <p>Le présent mandat est valable jusqu'à dénonciation.</p> | Identifiant créancier SEPA |
| | FR56ZZZ539680 |

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

Modalité de prélèvement souhaitée :

3 échéances
(voir au verso)

6 échéances

8 échéances

10 échéances

Date du prélèvement : Le 10 du mois

| Désignation du titulaire du compte à débiter | Désignation du créancier |
|---|---|
| <p>Nom, prénom* :</p> <p>Adresse* :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> | <p>Agent comptable</p> <p>EPLEFPA Le Valentin</p> <p>Route de Lyon</p> <p>26500 Bourg-les-Valence</p> |

Prélèvements à effectuer sur le compte suivant (votre banque) :

| |
|----------|
| Banque : |
| IBAN : |
| BIC : |

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format BIC - IBAN)

Date* :

Signature du titulaire du compte à débiter (obligatoire)*

* Zones à compléter

Rappel :

... / ... ➡

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du Lycée Agricole du Valentin. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent Comptable du Lycée Agricole.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



I MPORTANT

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique pour régler la pension ou la demi-pension de l'année scolaire **2020-2021**, et nous vous en remercions.

A cet effet, nous vous informons que vous recevrez entre septembre et novembre un échéancier de prélèvement.

Le montant de chaque échéance est calculé sur la base du montant total approximatif des frais de l'année scolaire divisé par le nombre d'échéances choisies.

(Pour les familles boursières nous conservons les bourses car elles viennent en déduction dans le calcul du montant à l'année).

Vous recevrez également, à chaque fin de trimestre (généralement novembre, mars, mai), un document intitulé « Avis aux familles Pension et Bourses » qui représente ce que vous auriez eu à payer à la fin du trimestre si vous n'étiez pas en prélèvement.

Le montant de ces avis aux familles est déjà inclus dans votre échéancier. Vous n'avez pas à vous acquitter de ces 3 avis aux familles, mais ils vous permettent de vérifier en fin d'année scolaire que votre échéancier correspond bien au montant dû à l'établissement

En fin d'année scolaire un ajustement est réalisé après le 3^{ème} « Avis aux familles » entre ce qui a été perçu et ce qui est réellement dû au titre de l'année scolaire **2020-2021**.

S'il y a un écart, il se peut que votre échéancier soit modifié sur les dernières mensualités.

En cas de changement de Régime (externe, demi - pension, internat), nous vous invitons à en informer la Vie Scolaire, ainsi que

l'Agence Comptable au : 04 75 83 32 86 ou thierry.martin01@educagri.fr

en indiquant vos coordonnées afin de modifier votre échéancier.